

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00331

**DÉVOIEMENT ET POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE
POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SAINT-
HÉAND - TRAVAUX SITUÉS SUR LES COMMUNES DE
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, LA TOUR-EN-JAREZ ET L'ÉTRAT
MARCHÉ CONCLU AVEC SADE CGTH**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU le code ode de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative au dévoiement et pose d'une nouvelle conduite pour l'alimentation en eau potable de Saint-Héand - Travaux situés sur les communes de Saint-Priest-en-Jarez, La Tour-en-Jarez et l'Etrat, organisée par Saint-Etienne Métropole du 26/01/2024 au 29/02/2024 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité dans l'UsineNouvelle et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT que quatre entreprises ont remis une offre dans les délais :

- Groupement CHOLTON/COLAS FR – 197 Ancien Canal de la Madeleine -Saint Maurice Sur Dargoire – 69440 Chabanière,
- FAURIE SAS – La Pérolière – 42350 La Talaudière,
- LMTP – ZI Molina La Chazotte – 8 rue du Puits Lacroix – 42650 Saint-Jean Bonnefond,
- SADE-CGTH – 2855 route du Haut Beaujolais - 42840 Montagny

CONSIDERANT que les offres conformes ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondéré à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de l'entreprise SADE CGTH est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif au dévoiement et pose d'une nouvelle conduite pour l'alimentation en eau potable de Saint-Héand - Travaux situés sur les communes de Saint-Priest-en-Jarez, La Tour-en-Jarez et l'Etrat, est conclu avec l'entreprise SADE CGTH, sise 2855 route du Haut Beaujolais - 42840 MONTAGNY, SIRET : 562 077 503 01172, SIRET Agence Régionale Centre-Est : 562 077 503 00794.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240328-C2024003310

Date de mise en ligne : 16 avril 2024

ARTICLE 2

Le délai d'exécution est de 36 semaines, incluant la période de préparation d'une durée de 4 semaines. La période de préparation débute à la notification du contrat. Un ordre de service précise la date de démarrage de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3

Le montant du marché est de 1 182 002,33 €. Les prix sont révisibles mensuellement conformément aux dispositions du CCAP.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget eau potable, section d'investissement, 2014DSPSO9.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/04/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX